



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, que le règlement 297-2026 visant l'imposition d'une taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade au nom d'une personne dont l'adresse inscrite au registre de la Société de l'Assurance automobile du Québec correspond à un lieu situé sur le territoire à l'égard duquel la MRC des Sources est compétente a été adopté à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources le vingt mai de l'an deux mille vingt-six (20 mai 2026).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources ou sur son site Web <https://mrcdessources.com/> ou au bureau municipal de chacune des sept municipalités du territoire de la municipalité régionale de comté, et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce vingt-septième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six (27 mai 2026).

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier